

Recruter un étudiant en alternance

LE RECRUTEMENT D'UN ÉTUDIANT EN ALTERNANCE PRÉSENTE PLUSIEURS AVANTAGES, AUSSI BIEN POUR L'ENTREPRISE QUE POUR L'ALTERNANT. L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL PERMET À L'ÉTUDIANT DE SE FORMER ET DONC D'APPRENDRE LE MÉTIER, DE SE PRÉPARER ET DE S'INTÉGRER À LA VIE PROFESSIONNELLE ET, ÉVENTUELLEMENT, DE REJOINDRE L'ENTREPRISE À L'ISSUE DE SA FORMATION.

Embaucher un alternant peut être avantageux d'un point de vue financier. Le coût de la formation d'un alternant est partagé entre l'entreprise d'accueil et l'État. Il existe notamment une aide à l'embauche en apprentissage. Pour l'embauche d'un alternant de moins de 18 ans, l'employeur recevra une somme de 5000€ et pour un alternant majeur, l'aide est de 8000€. Toute entreprise de moins de 250 salariés peut en bénéficier sans condition ! Pour les entreprises de plus de 250 salariés, cette aide est soumise à la condition d'avoir atteint un taux de 5% de contrats aidant à l'insertion professionnelle ou d'avoir atteint 3% d'alternants dans l'effectif global. Cependant, cette aide ne concernait que les contrats concluant entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2022, mais le ministre du Travail, Olivier Dussopt a annoncé récemment la prolongation de ces aides au moins jusqu'au 31/12/2022 (Retrouvez toutes les infos utiles sur travail-emploi.gouv.fr.)

Cependant, l'embauche d'un alternant implique plusieurs conditions notamment celles liées à son statut juridique. Un

étudiant en alternance présente les mêmes droits qu'un salarié : un contrat devra être signé entre les deux parties, voire trois si l'alternant est encore mineur. La durée du contrat devra être située entre 6 mois au minimum et 3 ans au maximum. Il bénéficiera également comme tout autre salarié de l'entreprise d'une protection sociale, de congés, des éventuelles primes, etc. La rémunération de l'alternant se base sur un pourcentage du SMIC, ses années d'expérience, ses études en cours et son âge.

Engager un alternant vous permet de le former aux conditions de votre entreprise, la durée de l'alternance vous offre également la possibilité d'accompagner votre étudiant au mieux et de lui donner tous les outils pour réussir dans votre entreprise. La durée du contrat d'apprentissage permet aussi de voir plus loin que l'alternance, puisque si l'alternant correspond aux besoins de l'entreprise, vous aurez formé votre futur collaborateur. Utilisez le simulateur pour calculer le coût d'un alternant pour votre entreprise !

Source : www.alternance.emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

En bref ...

1

Zoom sur...

Novotel Ibis : l'hôtellerie dans toute sa splendeur

2

Actualités du CVEE

• 23 juin 2022 :
Commission « Formation et Recrutement à Noisy-le-Grand »

• 05 juillet 2022 :
Morning ou Afterwork
Informations bientôt disponibles sur le site.



Simulateur employeur

Actualités du CVEE

23 juin 2022 : Commission « Formation et Recrutement à Noisy- le-Grand »

Le CVEE vous invite à sa prochaine commission qui se déroulera le 23 juin 2022 dans la salle des commissions de la mairie de Noisy-le-Grand.

4 spécialistes seront présents pour vous parler d'Apprentissage, de Formation, de reconversion et des derniers dispositifs d'accompagnement et d'aide.

05 juillet 2022 : Morning ou Afterwork

Réservez la date dès maintenant, plus d'informations bientôt disponibles sur le site.



NOVOTEL IBIS : L'HÔTELLERIE DANS TOUTE SA SPLENDEUR

Vous êtes certainement déjà passé devant les hôtels Novotel et Ibis de Noisy-le-Grand. Apprenez-en plus sur William Ziegler, directeur général de ces deux hôtels.

Pour commencer, la marque hôtelière Novotel a été créée en 1967 et est détenue par le groupe Accor. Présent dans 65 pays, Novotel compte 559 hôtels et 156 hôtels en développement. Quant à la chaîne d'hôtels Ibis, créée en 1974 et appartenant également au groupe Accor, elle compte 1 259 hôtels dans 68 pays. Ces deux Hôtels sont franchisés et appartiennent au Groupe AMC Investissement/Oletis.

William a 25 ans d'expérience en « hospitalité client » dont 15 années dans l'hôtellerie et la restauration. Il gère aujourd'hui les deux hôtels avec un total de 305 chambres ainsi que les deux restaurants. Ce complexe hôtelier dispose d'un bar, de deux terrasses ouvertes en période estivale et d'une piscine. Ce lieu propose régulièrement des événements pour sa clientèle et pour les entreprises locales. Il est également possible de profiter de ces espaces pour organiser des événements sur mesure. De plus, ces hôtels proposent, à la location, 14 salles de réunion dont un amphithéâtre de 210 places. L'hôtel reçoit beaucoup de séminaires et dispose de tous les équipements nécessaires : air conditionnée, wifi, vidéoprojecteurs, etc.

Dans les prochaines années, William voit l'activité de ses hôtels augmenter. Et, il a pour ambition de profiter de cette croissance pour promouvoir ses établissements avec des entreprises ou des artistes locaux ainsi que de s'ancrer fortement avec des entrepreneurs de Noisy. Par exemple, un partenariat est



déjà lancé avec la Brasserie la Française (autre membre du CVEE) pour la distribution de leurs bières artisanales. Le CVEE est une réelle opportunité pour William qui veut faire connaître ses établissements en s'intégrant au tissu local et régional pour échanger des liens avec des acteurs de la ville. Il apprécie beaucoup Noisy-le-Grand, une ville qu'il estime « en pleine effervescence » et il souhaite pleinement participer à son développement économique en proposant une offre hôtelière et des services de qualité.

Venez rencontrer William lors du prochain événement du mois de juillet au Novotel : Un happy hour le 07 juillet 2022 de 18h à 20h.



Contact :

Nom : William Ziegler

Mail : h1536-gm@accor.com

Tél : 01 48 15 60 10